



Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale
11 octobre 2013
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2014

20 et 21 janvier 2014

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Rapport de la deuxième session ordinaire de 2013, du 16 au 18 septembre 2013

I. Questions d'organisation

1. La deuxième session ordinaire de 2013 du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) s'est tenue au Siège de l'ONU du 16 au 18 septembre 2013.
2. Le Conseil d'administration a élu Elisa Díaz Gras (Mexique) au Bureau en tant que Vice-Présidente, représentant le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, pour remplacer l'ancien Vice-Président, Roberto de León Huerta (Mexique), dont le mandat à New York avait pris fin.
3. Le Conseil d'administration a adopté le projet d'ordre du jour provisoire annoté et plan de travail de la deuxième session ordinaire de 2013 ([UNW/2013/L.4](#)), et approuvé le rapport sur sa session annuelle de 2013, tenue du 25 au 27 juin 2013 ([UNW/2013/5](#)). Il a également approuvé le projet d'ordre du jour provisoire et plan de travail de la première session ordinaire de 2014 (voir annexe), dont les dates devaient être déterminées en temps utile, et discuté du projet de plan de travail annuel pour 2014, en prévision de son adoption à la première session ordinaire de 2014. Suite à la réunion, les dates des 20 et 21 janvier ont été proposées pour la première session ordinaire de 2014.
4. Le Conseil d'administration a adopté trois décisions : la décision 2013/5, concernant le plan stratégique pour 2014-2017; la décision 2013/6, concernant le budget intégré pour l'exercice biennal 2014-2015; et la décision 2013/7, concernant le rapport sur les activités d'audit interne et d'investigation pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 ainsi que le rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit pour la période allant du 25 octobre 2012 au 31 mai 2013, qui figurent dans la compilation des décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2013 ([UNW/2013/11](#)).



II. Déclaration liminaire du Président

5. Le Président du Conseil d'administration, Normans Penke (Lettonie), a présenté la nouvelle Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Phumzile Mlambo-Ngucka et lui a souhaité la bienvenue. Il a déclaré qu'elle apportait à l'Entité l'expérience considérable qu'elle avait acquise dans ses rôles précédents en tant que première femme Vice-Présidente de l'Afrique du Sud, ministre et membre du Parlement, et était convaincu que, sous sa direction, l'Entité serait particulièrement bien placée pour continuer à faire fond sur les acquis du passé pour s'attaquer aux défis à venir.

6. Le Président a rendu hommage à l'ancienne Directrice d'ONU-Femmes, Michelle Bachelet, qui a joué un rôle de premier plan en jetant les bases de l'Entité. Il a rappelé que les nombreux succès remportés par l'Entité jusqu'à ce jour sont exposés dans le rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique 2011-2013 (UNW/2013/3), tel qu'il a été adopté par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2013. Le Président a déclaré qu'en moins de trois ans, ONU-Femmes était devenue un acteur important au sein du système des Nations Unies pour la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, et avait réalisé des progrès importants sur le plan normatif, opérationnel et de la coordination.

7. Le Président a toutefois réaffirmé qu'ONU-Femmes aurait besoin du soutien constant des États-Membres et lancé un appel aux délégations pour qu'elles réaffirment leur engagement et ne permettent pas que les progrès réalisés jusqu'ici soient compromis. En l'absence d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, il est impossible de parvenir à un développement viable. Les États Membres devront également veiller à ce que l'Entité dispose des ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat.

III. Déclaration liminaire de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive

8. S'adressant pour la première fois au Conseil d'administration, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a exprimé sa gratitude à la Directrice exécutive précédente, Michelle Bachelet, pour le rôle qu'elle a joué en jetant une base solide pour ONU-Femmes. Elle jugeait encourageant le fait que le Comité des commissaires aux comptes avait formulé une opinion favorable pour l'audit et s'apprêtait à travailler en étroite collaboration avec la société civile, le secteur privé, les organismes des Nations Unies, le Conseil d'administration, les États Membres et l'équipe d'ONU-Femmes. Elle a déclaré que c'était grâce aux gouvernements, aux États Membres des Nations Unies, et à l'appui et au plaidoyer de la société civile, qu'ONU-Femmes avait été créée afin de diriger les efforts déployés au niveau mondial pour faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

9. La Directrice de l'Entité a réaffirmé qu'elle était fermement convaincue de l'utilité de travailler de manière inclusive et d'engager toutes les principales parties prenantes à promouvoir les droits de la femme et les droits de la personne humaine, et affirmé que le monde était arrivé à un moment historique, avant et après 2015, afin que le XXI^e siècle devienne le siècle des femmes.

10. La Directrice a déclaré que le plan stratégique apportait une contribution importante aux efforts menés pour combler l'écart entre les sexes de manière mesurée, systématique et bien ciblée. Dans l'application de ce plan, l'Entité mettrait à profit le pouvoir de l'innovation et de la technologie; l'éducation, la participation des jeunes et des femmes, hommes et garçons; et prendrait systématiquement en compte la défense de la cause des femmes dans les efforts menés en vue de l'éradication de la pauvreté.

11. Regardant l'avenir, elle comptait s'engager sur une voie difficile de collaboration, qui aurait un impact positif sur la vie des femmes et des filles, en particulier les plus vulnérables. Relevante que sa vision était de « changer les règles du jeu pour les femmes et les filles », afin qu'elles puissent faire de plus grands progrès, elle a mentionné qu'il fallait pour cela que la volonté politique soit accompagnée par des engagements financiers. Elle a demandé aux États Membres de faire du financement d'ONU-Femmes un objectif prioritaire tout comme la création de l'Entité l'avait été. À son avis, il était indispensable de mettre fin au sous-investissement traditionnel dans les femmes et les filles.

12. La Directrice de l'Entité a souligné qu'au budget intégré pour 2014-2015 il était prévu un montant de 690 millions de dollars, ce qui représentait un objectif modeste et un minimum absolu. L'Entité se préparait néanmoins à pousser aussi loin que possible la collaboration et le concept de l'« unité d'action », en vue d'économiser les ressources et d'éviter les chevauchements d'activités.

13. En outre, la Directrice a affirmé que la mobilisation des ressources était au premier rang de ses priorités et s'est engagée à veiller à ce que les ressources soient bien utilisées, de manière efficace et efficiente, pour aboutir à des résultats positifs pour les femmes et les filles.

14. En réponse aux déclarations liminaires, les États Membres ont tous souhaité la bienvenue à la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes qui venait d'être nommée et l'ont assurée de leur appui sans réserve. Un grand nombre d'États Membres ont exprimé leur satisfaction pour le rôle moteur joué par la précédente Directrice d'ONU-Femmes et fait l'éloge de la Directrice exécutive adjointe du Bureau de l'appui aux organes intergouvernementaux et des partenariats stratégiques, Lakshmi Puri, qui avait rempli avec succès le rôle de Directrice par intérim. Ils ont réaffirmé leur engagement sans réserve à l'égard d'ONU-Femmes et ont félicité l'Entité du processus inclusif, transparent et consultatif qu'elle avait appliqué pour élaborer et mettre au point le plan stratégique pour 2014-2017. Plusieurs interlocuteurs ont pris note avec satisfaction des efforts menés pour utiliser les leçons tirées de l'expérience et tenir compte des recommandations issues de l'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles de développement dans le plan stratégique.

15. La nécessité d'accélérer le progrès dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et l'importance du principe de l'unité d'action ont été soulignées par certaines délégations. À cet égard, un grand nombre d'entre elles ont exprimé leur appui à la prise en compte sérieuse de la problématique hommes-femmes dans l'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015.

16. Certains intervenants se sont félicités de la vision exposée par la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive, qui met l'accent sur l'importance de

l'éducation au même titre que l'éradication de la pauvreté et l'autonomisation économique. Un intervenant s'est dit convaincu que les besoins et problèmes particuliers des pays à revenu intermédiaire seraient pris en compte, tandis que d'autres délégations ont apprécié l'accent accru mis sur l'assistance humanitaire, la réduction des risques de catastrophe et les besoins des petits États insulaires en développement dans le cadre du plan stratégique. La nécessité de mettre fin à la violence contre les femmes et les filles et la promotion de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation ont également été considérées comme des éléments critiques pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

17. Certaines délégations ont fait l'éloge de l'action menée par ONU-Femmes à l'appui de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire car, à leur avis, il s'agissait d'un moyen efficace pour promouvoir le développement et améliorer les connaissances. Elles ont pris note des efforts déployés par ONU-Femmes pour renforcer les initiatives de partenariat et ont engagé l'Entité à poursuivre ces initiatives, en particulier avec les autres organismes de développement, les institutions financières internationales, la société civile et le secteur privé.

18. Les États Membres étaient, de manière générale, préoccupés par les difficultés financières d'ONU-Femmes. Certains ont déclaré que la situation était intenable, vu le degré de dépendance de l'Entité vis-à-vis des contributions volontaires. Un intervenant a souligné le risque qu'un changement dans les priorités d'un seul grand donateur ait d'énormes conséquences négatives. Un grand nombre de délégations ont souligné la nécessité urgente d'identifier de nouvelles sources de financement, et notamment de diversifier la base des donateurs. Les intervenants ont engagé ONU-Femmes à continuer à travailler en étroite collaboration avec les États Membres et tous les autres partenaires pour mobiliser des fonds en faveur de l'Entité.

19. Il a été suggéré qu'ONU-Femmes exploite les ressources actuellement disponibles dans le système des Nations Unies pour le développement pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et s'appuie en particulier sur les entités qui disposent de crédits importants pour financer des activités relatives à l'égalité des sexes. Certains États Membres ont souligné qu'ONU-Femmes devrait éviter d'entrer en concurrence avec d'autres organismes pour mobiliser des ressources et mettre l'accent plutôt sur la complémentarité.

20. Diverses délégations se sont félicitées de l'engagement d'ONU-Femmes vis-à-vis du secteur privé pour la mobilisation des ressources et la promotion de la responsabilité sociale des entreprises. Certaines d'entre elles, cependant, ont souligné la nécessité, pour ONU-Femmes, de mobiliser un appui financier supplémentaire en montrant les résultats obtenus sur le terrain, et ont noté avec satisfaction que la mobilisation des ressources était une priorité majeure de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive.

21. La représentante de l'Alliance internationale pour les femmes a félicité la Directrice de l'Entité et l'a remerciée d'avoir pris le temps de rencontrer des membres de la société civile à New York peu après sa nomination. À son avis, les commémorations de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ne devraient pas être considérées comme une activité ordinaire, ni nécessiter des ressources financières considérables. La technologie devrait toutefois être utilisée à l'échelle mondiale pour galvaniser une grande campagne visant à mobiliser le financement nécessaire dans le monde entier.

IV. Questions financières, budgétaires et administratives

22. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive et la Directrice de la Division de la gestion et de l'administration d'ONU-Femmes ont présenté le projet de budget intégré pour 2014-2015, qui s'élève à 690 millions de dollars (UNW/2013/7). Ce budget représentait le niveau minimum de ressources nécessaires pour déployer pleinement la structure régionale de l'Entité et atteindre les résultats escomptés figurant dans le plan stratégique. Il prenait en compte les besoins à court terme de l'organisation, ainsi que les recettes projetées pour le prochain exercice biennal. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait, au terme d'un examen approfondi, recommandé l'approbation du budget par le Conseil d'administration (UNW/2013/8).

23. ONU-Femmes avait préparé son premier budget pleinement intégré conformément au modèle harmonisé de budgétisation axée sur les résultats et de classification des coûts retenu par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) (voir décision 2013/2 du Conseil d'administration), ce qui permettait d'assurer un bon niveau de comparabilité et de compréhension entre les organismes et de garantir que les mêmes termes et définitions étaient utilisés par tous.

24. Le budget avait été préparé selon les trois principes suivants : souci d'efficacité et de rentabilité pour l'installation et la mise en service de la structure régionale; mise en place de la capacité minimum nécessaire à l'exécution du plan stratégique pour 2014-2017; application des décisions 2011/1 et 2011/5 du Conseil d'administration.

25. Compte tenu du stade actuel de son développement, ONU-Femmes présentait un budget intégré de deux ans au lieu de quatre. Elle n'était en effet opérationnelle que depuis deux ans, ce qui limitait ses possibilités d'analyse étant donné qu'elle ne disposait pas de données suffisantes pour étayer des projections de coûts fiables qui lui permettraient d'établir un budget intégré au-delà de 2015. ONU-Femmes étant également financée par des contributions obligatoires au titre du budget ordinaire pour 2014-2015, il convenait de maintenir l'alignement de ces deux budgets pour le moment. Il était donc prévu que l'Entité présente, pour 2016-2017, un budget intégré correspondant à la deuxième moitié du plan stratégique de 2014-2017.

26. Il a été souligné qu'ONU-Femmes se trouvait à un moment crucial de son existence. Elle avait conscience des difficultés financières rencontrées par nombre de pays donateurs, comme le témoignait l'écart entre les contributions qu'elle avait reçues et ses prévisions de recettes initiales pour 2012-2013. De même que les pays de programme devaient donner la priorité à la problématique hommes-femmes dans leurs plans et budgets nationaux, les États Membres étaient exhortés à accorder à ONU-Femmes un rang de priorité élevé dans leurs enveloppes multilatérales.

27. Les États Membres ont indiqué qu'ils comprenaient les arguments justifiant la décision d'ONU-femmes d'établir un budget biennal et y souscrivaient. Il était cependant entendu que, compte tenu de l'harmonisation budgétaire en cours entre les fonds et programmes des Nations Unies, l'Entité établirait un budget quadriennal à partir de l'année 2018.

28. ONU-Femmes a été félicitée d'avoir établi son budget intégré conformément au modèle harmonisé de budgétisation axée sur les résultats et de classification des coûts retenu par d'autres fonds et programmes des Nations Unies, et de s'être efforcée de tenir compte du plan stratégique et du cadre de résultats.

29. Ayant pris acte de l'écart existant entre les besoins financiers d'ONU-Femmes et les ressources dont elle dispose pour s'acquitter de son mandat, les délégations ont salué les initiatives qu'elle a prises pour y remédier. Rappelant qu'il « demeurait essentiel pour la viabilité future d'ONU-Femmes de trouver un bon équilibre entre ressources ordinaires et autres ressources », un intervenant a instamment invité l'Assemblée générale à réviser à la hausse le financement de l'Entité afin qu'il soit à la mesure de son mandat. Plusieurs États Membres ont salué le fait que l'Entité tenait compte de la situation financière mondiale et faisait preuve de prudence dans ses prévisions budgétaires, s'engageant notamment à faire en sorte qu'au cas où elle mobiliserait sensiblement moins de ressources que prévu, la priorité serait accordée à l'appui aux programmes en faveur des pays en développement.

30. ONU-Femmes a été exhortée à allouer des crédits suffisants aux activités d'audit et d'évaluation. Les États Membres ont souligné qu'il importait que le budget contienne des rubriques distinctes et clairement définies, concernant ces deux importantes fonctions de contrôle. En outre, ils attendaient avec intérêt de prendre connaissance des éclaircissements concernant les résultats de l'analyse fonctionnelle, qui devaient être présentés à la première session ordinaire du Conseil d'administration en 2014.

V. Évaluation thématique de la contribution d'ONU-Femmes à la prévention de la violence à l'égard des femmes et à l'amélioration de l'accès des femmes aux services

31. Les principaux résultats et recommandations issus de cette évaluation thématique d'ONU-Femmes ont été présentés par le chef adjoint du Groupe de l'évaluation de l'Entité, et les réponses de l'administration à ce sujet l'ont été par le Directeur exécutif adjoint du Bureau des politiques et des programmes. Couvrant la période de 2008 à 2013, cette évaluation n'était pas seulement la première de l'Entité mais également la première évaluation indépendante qu'elle présentait à son conseil d'administration. Ses objectifs étaient de recueillir les principaux résultats et enseignements tirés par les entités qui ont précédé ONU-Femmes, afin que celle-ci puisse en tenir compte dans ses travaux actuels et futurs, et d'analyser la pertinence de son positionnement stratégique pour s'acquitter de son mandat concernant les violences faites aux femmes.

32. Dans sa réponse, l'administration relevait la complexité de l'évaluation, qui avait porté sur les quatre entités distinctes (qui avaient mené à la formation d'ONU-Femmes), chacune ayant un mandat différent. L'évaluation avait en outre été menée dans un contexte de changements multiples opérés au sein de l'Entité : non seulement les quatre entités n'existaient plus, mais d'autres facteurs étaient intervenus, comme l'élaboration du plan stratégique révisé; la mise à jour du cadre de résultats en matière de développement de l'Entité et l'aboutissement des travaux de la cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme;

ainsi que dans le contexte de l'amélioration du système de gestion axée sur les résultats adopté par l'Entité et des rapports qu'elle établit.

33. D'une façon générale, l'administration d'ONU-Femmes souscrivait à la plupart des recommandations. Elle n'avait approuvé en partie que celles qu'elle estimait avoir déjà mises en œuvre à la faveur de changements internes.

34. Les délégations ont témoigné leur soutien aux travaux qu'ONU-Femmes mène dans le domaine extrêmement important de la lutte contre la violence faite aux femmes, soulignant le caractère universel de ce problème, qui touche des femmes de toutes les catégories sociales et économiques, quelle que soit leur appartenance culturelle ou religieuse.

35. Au sujet du mandat incombant à ONU-Femmes de coordonner et de promouvoir la responsabilisation dans le domaine de la prévention de la violence à l'égard des femmes, les États Membres ont exhorté l'Entité à continuer de préciser ses objectifs et d'accroître sa visibilité, conformément au plan stratégique. Ils l'ont, en outre, invitée à renforcer ses activités de prévention contre la violence à l'égard des femmes, en s'attaquant aux causes fondamentales de l'inégalité hommes-femmes. Ces activités pourraient comprendre des campagnes de sensibilisation; des efforts tendant à inciter les hommes et les garçons à s'engager activement et des initiatives visant à changer les normes, les mentalités et les comportements; une analyse des rapports entre la prévention de la violence à l'égard des femmes et l'autonomisation économique de celles-ci; et la promotion de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation.

36. Les États Membres ont appuyé le projet d'élaboration d'une stratégie visant à mettre un terme à la violence faite aux femmes, destinée à un usage interne autant qu'externe. Cette stratégie pourrait aider à appeler l'attention sur les activités d'ONU-Femmes dans ce domaine, à clarifier son mandat et à guider ses interventions sur le terrain. En outre, elle permettrait de mieux préciser comment les travaux d'ONU-Femmes s'articulent avec la campagne du Secrétaire général, « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes », et comment sa collaboration avec le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes contribue aux activités de prévention et de lutte contre la violence faite aux femmes.

37. Un État Membre a recommandé que les évaluations relient les indicateurs mondiaux aux produits, résultats et objectifs régionaux ou nationaux, afin de pouvoir disposer de données de référence permettant de mesurer les progrès. L'Entité a été invitée à créer des synergies avec les fonds et programmes des Nations Unies et le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, car, sur le terrain, de nombreuses activités étaient menées conjointement avec d'autres entités.

38. Les intervenants se sont déclarés satisfaits de la réponse apportée par l'administration d'ONU-Femmes à l'évaluation thématique, et ont salué le plan d'action détaillé que l'Entité se proposait d'appliquer pour donner suite aux recommandations du rapport d'évaluation. Ils ont estimé que l'administration avait su faire preuve de réalisme, compte tenu du caractère limité des ressources actuellement disponibles.

39. Le représentant d'Africa Development Interchange Network, seule organisation non gouvernementale à avoir pris la parole au titre de ce point de

l'ordre du jour, a souligné que l'autonomisation des femmes était un élément incontournable de toute activité visant à prévenir la violence à l'égard des femmes et à la combattre. Il a souligné que cette forme de violence était un problème mondial. Il a également souligné que, alors que les débats se poursuivaient sur le programme de développement pour l'après-2015, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ne devait pas être oubliée. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes devaient, notamment, se voir attribuer une priorité plus élevée dans ce programme.

VI. Audit

40. Le Directeur du Bureau de l'audit interne et des investigations du Programme des Nations Unies pour le développement a présenté le rapport sur les activités d'audit interne et d'investigation pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 (UNW/2013/9). En 2012, le service d'audit chargé d'ONU-Femmes a planifié et réalisé trois audits de bureaux de pays et une évaluation des risques au siège. Les audits internes ont porté sur les activités de programme et les activités opérationnelles du bureau de pays en Afghanistan et des bureaux sous-régionaux en Inde et au Kenya. L'étendue de l'audit (29 millions de dollars) représentait quelque 11 % du total des dépenses d'ONU-Femmes, donnant ainsi un niveau d'assurance minimum. Toutefois, il a été noté que, compte tenu de la faible taille de l'échantillon et de l'étendue limitée de l'audit, il était trop tôt pour recenser les problèmes récurrents d'ONU-Femmes à partir de ces trois rapports.

41. Les audits réalisés en 2012 ont fait apparaître que les dispositifs de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques fonctionnaient mais avaient besoin d'être améliorés, que toutes les recommandations non encore appliquées étaient en train de l'être et que la suite donnée à ces recommandations serait à nouveau analysée lors de l'examen de la fonction d'achat d'ONU-Femmes en 2013.

42. Suite à la décision 2012/10 du Conseil d'administration sur la divulgation des rapports d'audit interne, et afin d'appuyer l'engagement de transparence pris par ONU-Femmes, le Groupe de l'audit s'est assuré que les rapports d'audit étaient rendus publics. À ce jour, le Bureau de l'audit interne et des investigations n'a reçu aucune observation de la part d'États Membres concernant les rapports divulgués.

43. La Présidente du Comité consultatif pour les questions d'audit a présenté le rapport du Comité pour la période allant du 25 octobre 2012 au 31 mai 2013 (UNW/2013/9/Add.1). Elle a noté que la première directrice d'ONU-Femmes avait mis en place le Comité en tant que groupe consultatif extérieur indépendant auprès de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive.

44. La Présidente a présenté les activités du Comité et les avis qu'il avait rendus, au 31 mai 2013, sur des questions ayant trait au Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, aux problèmes d'organisation et de décentralisation, à la fonction d'évaluation, à l'audit interne, aux états financiers et à la mise en œuvre du plan stratégique.

45. S'agissant des relations entre ONU-Femmes et le Programme des Nations Unies pour le développement, un certain nombre d'accords avaient été conclus afin de déléguer au PNUD certaines des fonctions administratives de l'Entité, notamment la gestion de ses services de trésorerie. Toutefois, l'Entité conservait la

responsabilité de ses résultats globaux. Le Comité consultatif pour les questions d'audit a insisté sur le fait que l'Entité devait impérativement mettre en œuvre des modalités et procédures appropriées pour s'assurer que ses tâches externalisées sont correctement exécutées.

46. En ce qui concerne l'audit interne, le Comité consultatif pour les questions d'audit a recommandé qu'ONU-Femmes élabore et mette en œuvre une stratégie de communication permettant de présenter les résultats des audits, les recommandations et les mesures prises par l'administration de manière compréhensible et transparente, en particulier lorsque les rapports d'audit interne font état de problèmes systémiques et récurrents.

47. Le Directeur exécutif adjoint du Bureau des politiques et programmes et la Directrice de la Division de la gestion et de l'administration ont présenté ensemble les réponses de l'administration au rapport sur les activités d'audit interne et au rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit (voir [UNW/2013/9](#), annexe, et [UNW/2013/9/Add.1](#), annexe). Ils ont signalé que, pour ce qui était des recommandations non encore appliquées, ONU-Femmes avait adopté un plan d'action particulièrement axé sur les recommandations relatives à l'audit interne. Ce plan permettrait aux bureaux extérieurs et au siège d'exercer un contrôle sur les différentes mesures qu'ils ont prises pour donner suite à ces recommandations. Ils ont souligné que l'opinion d'audit sans réserve émise en 2012 montrait que, en ce qui concerne la gestion financière, ONU-Femmes avait consenti d'importants efforts en vue de former son personnel et de veiller non seulement à ce que des politiques et procédures soient en place, mais aussi à ce que le personnel comprenne l'importance d'une bonne gestion financière.

48. Les États Membres se sont dits généralement satisfaits des réponses apportées par l'administration aux rapports d'audit. Il fallait avoir à l'esprit que la période considérée n'était que la deuxième année d'existence de l'Entité, laquelle avait été marquée par d'importants problèmes d'organisation, notamment le renforcement du cadre institutionnel et la gestion du changement. Ils se sont toutefois déclarés préoccupés par le fait que la fonction d'audit devait être dotée de ressources suffisantes et ont demandé à l'administration de l'Entité de remédier à ce problème en allouant à la fonction d'audit un financement adéquat en temps voulu. Certains États Membres ont été d'avis que les moyens du Bureau de l'audit interne et des investigations devaient être renforcés afin de garantir son indépendance et l'efficacité de ses travaux.

49. D'autres ont estimé que le rapport d'audit interne ne contenait pas d'informations suffisamment détaillées sur la suite que l'Entité donnait aux plaintes, notamment pour fraude ou pour abus d'autorité. Plusieurs délégations ont souhaité que de plus amples informations soient fournies sur cette importante question dans les rapports qui seraient présentés à l'avenir.

VII. Réunions informelles

A. Examen et évaluation de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing

50. La Sous-Secrétaire générale et Directrice exécutive adjointe chargée de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et aux partenariats stratégiques a fait une présentation de l'examen et de l'évaluation de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Afin de remédier efficacement aux problèmes que rencontrent actuellement les femmes et les filles, il a fallu les analyser et les comparer à ceux auxquels elles devaient faire face il y a 20 ans. La Directrice exécutive adjointe a déclaré qu'aucun pays au monde n'était en mesure de prétendre qu'il avait réalisé l'égalité des sexes, ce qui voulait dire que le Programme d'action de Beijing, tel qu'il a été formulé il y a 20 ans, était toujours pertinent. L'application du Programme d'action accusait en effet du retard et la Commission de la condition de la femme jouait un rôle essentiel en veillant à ce que le Programme de Beijing reste d'actualité et en approfondissant et enrichissant constamment ses éléments fondamentaux.

51. Présenté comme un événement marquant devant être célébré, l'examen et l'évaluation du Programme d'action de Beijing n'avait pas seulement pour objet de marquer un anniversaire mais d'établir un parallèle avec d'autres commémorations notables dans le domaine du développement, comme la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Le moment était stratégique pour l'Entité, puisque qu'il s'agissait du premier processus d'examen et d'évaluation du Programme d'action depuis la création de l'Entité, qui était elle-même dirigée par une nouvelle Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive. Se posait aussi la question essentielle de savoir comment le Programme d'action de Beijing pourrait aider ONU-Femmes à faire reconnaître dans le monde entier que l'égalité des sexes, les droits de la femme et l'autonomisation des femmes constituent un objectif à part entière.

52. La Directrice exécutive adjointe a évoqué la résolution 2013/18 du Conseil économique et social, qui a officiellement lancé le processus d'examen et d'évaluation, et a demandé aux États Membres de procéder à des examens nationaux, de soutenir la participation active de la société civile et d'intégrer dans le programme de développement pour l'après-2015 une démarche propre à favoriser l'égalité des sexes. Elle a indiqué que l'Entité devait engager une action dynamique et tournée vers l'avenir, l'objectif essentiel de la commémoration étant d'accélérer et d'accroître l'efficacité de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing à tous les niveaux.

53. La Directrice exécutive adjointe a appelé l'attention sur l'insuffisance chronique des ressources servant à financer les activités d'ONU-Femmes et a estimé que l'événement devait être l'occasion de galvaniser toute une nouvelle génération.

54. Suite à la présentation, un intervenant a noté que l'Entité n'avait pas seulement un problème de ressources financières mais avait aussi un problème de ressources humaines. Le délégué a souligné que la priorité devrait être donnée à l'action sur le terrain, et qu'il faudrait donc faire des efforts pour ne pas submerger le personnel avec des questionnaires.

55. Un certain nombre d'États Membres ont posé des questions sur différents sujets, notamment sur la manière dont la célébration serait reliée aux activités menées dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015; sur la possibilité d'intégrer le Programme d'action de Beijing dans le plan stratégique de l'Entité; et sur le rôle que les comités nationaux pour ONU-Femmes pourraient jouer pour aider l'Entité à s'acquitter de son mandat.

56. La Directrice exécutive et la Directrice exécutive adjointe de l'Entité se sont toutes deux déclarées conscientes des difficultés et questions soulevées par les États Membres, et ont souligné l'intérêt qu'il y avait à faire en sorte que la commémoration de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et la mise en œuvre du plan stratégique se renforcent mutuellement, d'autant plus qu'il n'existait d'incompatibilité dans aucun domaine.

57. La Directrice exécutive a déclaré qu'il existait, selon elle, une possibilité de créer des liens entre les générations avec une participation des jeunes. Il fallait mobiliser des acteurs clefs comme les chefs religieux, et renforcer l'unité de la famille des Nations Unies autour de l'objectif d'égalité des sexes.

B. Enseignements tirés de la mise en œuvre du plan stratégique 2011-2013

58. Le Directeur exécutif adjoint, Bureau des politiques et des programmes, et la Directrice exécutive adjointe, Bureau de l'appui intergouvernemental et des partenariats stratégiques, ont fait des exposés pour présenter au Conseil d'administration les enseignements tirés de la mise en œuvre du plan stratégique 2011-2013. Ils ont décrit quelques réalisations importantes, dont l'évolution institutionnelle de l'Entité; la visibilité accrue, à l'échelle mondiale, des questions liées à l'égalité des sexes; l'inscription de la question de l'égalité des sexes dans le programme de développement durable; et une meilleure prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les domaines sectoriels.

59. Ils ont toutefois souligné que des difficultés majeures subsistaient, notamment le fait que les attentes et les demandes des États Membres excédaient les capacités et les ressources disponibles pour y répondre, et le risque que la dynamique créée par les résultats obtenus à ce jour ne se perde et que la mise en œuvre des politiques ne soit ralentie par des facteurs tels que les conflits naissants ou gagnant en intensité, les crises humanitaires et les catastrophes naturelles.

60. Les deux directeurs exécutifs adjoints ont mis en évidence les enseignements tirés de la mise en œuvre du plan, illustrant leurs propos de plusieurs exemples d'activités et d'initiatives dans différents domaines d'intervention, dont l'appui intergouvernemental, la communication et la sensibilisation, les partenariats stratégiques, la coordination et l'engagement de la responsabilité de l'ONU, le rôle d'ONU-Femmes en tant que pôle de connaissances et la mobilisation des ressources, outre les enseignements tirés des activités menées dans les domaines couverts par les programmes. Ainsi, il était apparu que l'approche-programme conduisait à l'établissement de plans plus ambitieux et à une meilleure divulgation des résultats. Par ailleurs, la mise en œuvre des réformes juridiques et de l'aménagement des politiques avait pris du retard. Les approches intégrées et multisectorielles produisaient des résultats mais exigeaient davantage de coordination dans tous les domaines. Malgré d'indéniables acquis, la nécessité pour ONU-Femmes de

redoubler d'efforts dans tous les domaines de son mandat semblait évidente. L'Entité avait continué de faire fond sur ces enseignements et, comme indiqué dans son rapport sur le plan stratégique au Conseil d'administration (UNW/2013/6), en avait tiré parti pour établir son plan stratégique 2014-2017.

61. Les délégations ont souligné que la forte demande d'appui adressée par les parties prenantes à ONU-Femmes méritait qu'on s'y intéresse. Une délégation s'est demandé ce que l'Entité avait appris s'agissant de domaines dans lesquels elle pourrait réduire son activité, compte tenu de la mission extrêmement difficile qu'elle avait à remplir. Une délégation a évoqué la collecte de données et a proposé son aide à ONU-Femmes dans ce domaine. Une autre a demandé plus d'informations sur les retombées des initiatives prises dans le domaine de l'informatique et des communications.

C. Mesures concrètes prises par ONU-Femmes dans les pays

62. Un exposé a été présenté sur les femmes et l'informatique et les communications, au cours duquel une liaison électronique a été établie entre New York, où la réunion se tenait, et les bureaux d'ONU-Femmes au Brésil et en Inde, qui ont chacun donné des exemples d'initiatives prises dans leur pays. Le portail de connaissances sur l'autonomisation économique des femmes (<http://www.empowerwomen.org/>) a été créé en tant que lieu d'échange et de dialogue entre parties prenantes du système des Nations Unies et partenaires extérieurs sur la question. Ce portail couvre une large gamme de domaines, tels que politiques, données, évaluation et suivi, emploi et informatique et communications au service du développement, qui jouent un rôle essentiel pour l'autonomisation économique des femmes.

63. Cette plateforme mondiale d'échanges a été lancée à la suite de consultations et établie conformément à la mission de l'Entité à l'échelle mondiale. Elle permet de mettre en rapport divers partenaires qui pourraient ne jamais se rencontrer autrement afin, par exemple, de créer des passerelles entre la société civile et le secteur privé. ONU-Femmes a prévu de poursuivre ses activités visant à faire connaître cet outil et de chercher des moyens de le rendre accessible, notamment dans les bibliothèques et les cybercafés ou par téléphone portable.

64. Il a été souligné que le portail avait été créé pour répondre au besoin d'apprendre et de se développer. Les formations avaient donc pour objet de fournir aux femmes des outils pratiques. Plusieurs sociétés allaient pouvoir interagir sur le réseau, Microsoft ayant déjà proposé des cours gratuits en ligne.

65. La Directrice d'ONU-Femmes a insisté sur le fait que la technologie permettait l'accès, notamment des pauvres, à des services essentiels à un moindre coût. Ainsi, dans certaines parties du monde, les enseignants faisaient désormais office de conseillers mobiles venant en aide de façon anonyme à des jeunes filles ayant subi des violences.

66. Les États Membres ont félicité ONU-Femmes d'avoir su tirer parti de la technologie pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes. Un délégué a noté le défi que représentait l'introduction de l'informatique dans des zones très reculées, où la question de l'accessibilité posait également problème. Il a été suggéré qu'il serait beaucoup plus facile de recourir aux radios communautaires, et

que celles-ci ne devaient pas être simplement considérées comme une solution de rechange.

VIII. Observations finales

67. Le Représentant permanent du Japon a rendu hommage au Président pour son dévouement et sa persistance. Il l'a remercié d'avoir fait le voyage de Tokyo à New York pour présider la session, alors qu'il venait d'être nommé Ambassadeur de Lettonie au Japon.

68. En concluant la session, le Président a déclaré que celle-ci avait ouvert un nouveau chapitre pour ONU-Femmes. Il fallait que l'Entité, dans le cadre de sa nouvelle structure régionale, consolide les connaissances et les compétences spécialisées existantes et trouve les moyens les plus efficaces pour mieux faire connaître le nom d'ONU-Femmes et obtenir les meilleurs résultats possible en faveur des femmes et des filles partout dans le monde.

69. Le Président ne doutait pas qu'ONU-Femmes continuerait de participer aux débats en cours visant à faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en tant qu'objectif prioritaire intersectoriel à part entière. À cet égard, l'examen et l'évaluation du Programme d'action de Beijing, 20 ans après son adoption, constitueraient un moment très important pour les droits des femmes et pour l'Entité.

70. Il a demandé aux États Membres de réaffirmer leur engagement politique en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, en versant des contributions financières à l'Entité. Il a également demandé à ONU-Femmes d'améliorer sa stratégie de mobilisation de ressources en accroissant le nombre de ses donateurs.

71. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a remercié le Bureau et les membres du Conseil d'administration, les États Membres, ainsi que les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile présentes pour leurs contributions. Elle a également remercié le Conseil d'administration d'avoir approuvé le plan stratégique et le budget intégré, et les États Membres d'avoir formulé des observations utiles à propos des rapports d'audit. Elle a assuré les délégations qu'elle avait pris note de leurs observations et suggestions relatives à l'examen et à l'évaluation de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, et elle leur a dit compter sur leur soutien pour que cet événement soit couronné de succès. La Directrice a conclu en remerciant le personnel d'ONU-Femmes pour son dévouement et ses efforts soutenus.

Annexe

Projet d'ordre du jour et de plan de travail provisoires de la première session ordinaire, 20 et 21 janvier 2014

Ordre du jour provisoire

1. Questions d'organisation.
2. Activités opérationnelles.
3. Évaluation.
4. Questions diverses.

Plan de travail provisoire

<i>Jour</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Objet</i>
Lundi 20 janvier	10 heures-11 h 30		Ouverture de la session <ul style="list-style-type: none"> • Déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Élection du Bureau et du Président du Conseil d'administration pour 2014 • Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté de la première session ordinaire de 2014 • Adoption du rapport sur la deuxième session ordinaire de 2013
	11 h 30-13 heures	2	Activités opérationnelles <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive sur les activités opérationnelles
	13 h 45-14 h 45		<i>Présentation des projets de décision et consultations sur ces projets</i>
	15 heures-17 heures	2	Activités opérationnelles (<i>suite</i>)
	17 heures-18 heures		<i>Consultations sur les projets de décision</i>
Mardi 21 janvier	10 heures-12 heures	3	Évaluation <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation conjointe de programmes communs en faveur de l'égalité des sexes exécutés dans le cadre du système des Nations Unies • Réponse de l'administration d'ONU-Femmes à l'évaluation conjointe

<i>Jour</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Objet</i>
			<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation thématique de l'action menée par ONU-Femmes pour faire accéder un plus grand nombre de femmes à des postes de responsabilité et pour accroître leur participation aux activités liées à la paix et à la sécurité, et aux interventions humanitaires • Réponse de l'administration d'ONU-Femmes à l'évaluation thématique
	12 heures-13 heures		Exposé sur les mesures opérationnelles prises par ONU-Femmes dans les pays
	15 heures-16 heures		Exposé sur la stratégie d'intervention humanitaire d'ONU-Femmes
	16 heures-18 heures	4	Questions diverses
			<i>Adoption des projets de décision</i>
		1	Questions d'organisation
			<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session annuelle de 2014 • Adoption du projet de plan de travail annuel pour 2014
			Clôture de la session
			<ul style="list-style-type: none"> • Déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive